

Annexe 2 : Présentation du bilan au niveau de la mission

La présentation du bilan de la programmation pluriannuelle au niveau de la mission doit impérativement comprendre les parties suivantes :

- a) **Un bilan stratégique de la mission** : ce bilan rend compte du niveau de réalisation de la stratégie pour la mission, telle qu'elle a été définie dans le PAP 2018, en s'appuyant notamment sur les indicateurs de mission et l'analyse des principaux leviers d'action. Ce bilan doit être cohérent avec les bilans stratégiques de chacun des programmes qui composent la mission, sans pour autant en constituer une simple reprise.
- b) **Un bilan des réformes intervenues ou ayant débuté en 2018**, notamment celles dont l'exécution était prévue pour l'année 2018 dans le PAP 2018 ou celles intervenues en complément. Cette partie, qui doit être renseignée avec une attention particulière, permet au lecteur de comprendre les grandes lignes des réformes dont la mise en œuvre a eu un impact sur les crédits en gestion 2018. Elle traite en particulier des économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement et les dispositifs d'intervention.
- c) **Les indicateurs de niveau mission** : pour les indicateurs issus des programmes de la mission, seul le tableau des valeurs figure dans cette partie. Il est intégré de manière automatique sous Farandole. Pour les indicateurs spécifiques, non issus des programmes, il convient de saisir, directement au niveau de la mission, les valeurs ainsi que les commentaires techniques et l'analyse des résultats obtenus en 2018.
- d) Une présentation de l'exécution des **dépenses du GPI** (Voir annexe dédiée)
- e) Par ailleurs, suite à la suppression de la CAC à l'occasion de la révision du décret GBCP, il est demandé aux ministères d'établir **une courte synthèse des progrès réalisés en matière de développement de la comptabilité analytique**. Cette synthèse sera insérée à la fin de la présentation de la programmation pluriannuelle au niveau de la mission.

Modalités pratiques d'intégration de cette partie

Les ministères saisissent ces présentations directement dans l'application Farandole dans l'espace dédié à cet effet.

Pour les missions interministérielles, le chef de file de la mission (*cf.* tableau *infra*) doit consolider l'ensemble des contributions afin de saisir cette partie dans l'application Farandole.

Tableau : Ministères « chef de file » pour les missions interministérielles

Mission	Ministère chef de file
Aide publique au développement	Europe et affaires étrangères
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	Armées
Cohésion des territoires	Cohésion des territoires
Enseignement scolaire	Éducation nationale
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Économie et finances
Médias, livre et industries culturelles	Culture
Recherche et enseignement supérieur	Enseignement supérieur, recherche et innovation
Régimes sociaux et de retraite	Économie et finances
Relations avec les collectivités territoriales	Intérieur
Solidarité, insertion et égalité des chances	Solidarités et santé
Sport, jeunesse et vie associative	Sports